




Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Bouvier Philippe ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Les thèmes à aborder sont : - les principes généraux de droit régissant l'action administrative - les procédés juridiques d'action de l'administration - les catégories juridiques rendant compte de la diversité des organisations publiques - les principales règles qui organisent les ressources humaines et patrimoniales de l'administration L'accent sera mis sur l'incidence du droit européen ainsi que sur les enjeux ou controverses que l'actualité met en évidence.
Acquis d'apprentissage	<p>1 L'étudiant doit acquérir une compréhension et une connaissance suffisantes du droit administratif, dans les aspects touchant d'une part à l'action des autorités publiques, et d'autre part à l'organisation de l'administration. Ce cours doit permettre à l'étudiant de percevoir et d'évaluer l'incidence des règles juridiques sur l'action et le fonctionnement des administrations.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu	Contenu : Le cours traite des instruments et des contraintes propres à l'action des autorités publiques: procédés de puissance publique (permis et autorisations, police et sanctions administratives, fiscalité) et procédés contractuels (concessions, marchés publics, partenariats public-privé). Il aborde aussi les modes de gestion des services publics : centralisation, décentralisation, gestion privée, régulation des marchés libéralisés, etc. Il présente, en relation avec ces deux approches, les éléments de base du droit de la fonction publique, du droit des finances publiques, et du droit immobilier public. Méthodes : cours magistral ; analyse de cas (jurisprudence ou dossiers d'actualité).
Autres infos	Connaissance de base du droit public belge Examen écrit ou oral, à livre ouvert Syllabus ou ouvrage de référence ; recueil de documents
Faculté ou entité en charge:	PSAD

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en gestion des ressources humaines	GRH2M	5		
Master [120] en administration publique	ADPU2M	5		
Master [120] en sciences politiques, orientation générale	SPOL2M	5		
Master [60] en sciences politiques, orientation générale	SPOL2M1	5		